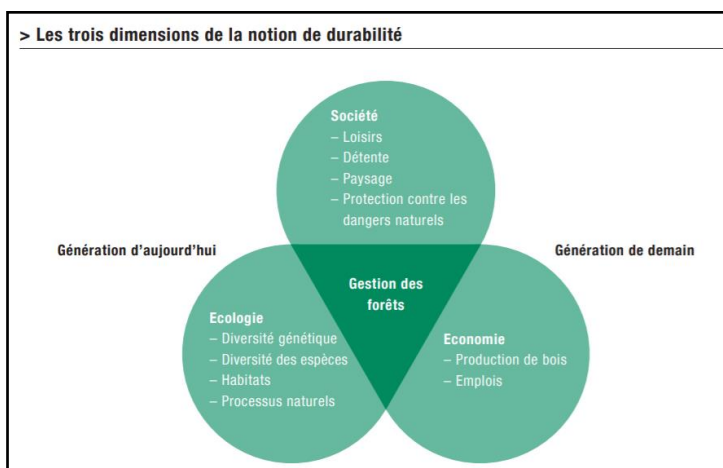


La gestion des forêts et l'exploitation du bois sont au centre de la politique forestière 2020

La gestion des forêts est au cœur des trois dimensions du développement durable. L'exploitation de la ressource renouvelable bois améliore le bilan du CO₂ en Suisse (par stockage du carbone dans les constructions et substitution des énergies fossiles et des matières non renouvelables). Elle permet également de créer des emplois dans des régions périphériques, ménage l'environnement parce qu'elle a lieu dans des circuits économiques régionaux, permet de développer des synergies avec la politique de conservation de la biodiversité et fournit une contribution importante à l'économie verte.



>> Extraits de la «Politique forestière 2020» (OFEV 2013)

Objectif 1 - Le potentiel d'exploitation durable du bois est mis à profit

«L'exploitation de la ressource renouvelable bois améliore le bilan du CO₂ en Suisse (par stockage du carbone dans les constructions et substitution des énergies fossiles et des matières non renouvelables). Elle permet également de créer des emplois dans des régions périphériques, ménage l'environnement parce qu'elle a lieu dans des circuits économiques régionaux, permet de développer des synergies avec la politique de conservation de la biodiversité et fournit une contribution importante à l'économie verte (green economy). Ce potentiel n'est cependant pas entièrement exploité, car depuis des décennies, il est récolté moins de bois qu'il n'en croît (notamment dans les forêts privées et les forêts de montagne). Pour cette raison, la Suisse a l'un des plus importants volumes sur pied d'Europe. »

Objectif 2 - Changements climatiques: la forêt et l'utilisation du bois contribuent à les atténuer et les effets sur les prestations forestières restent minimes

« La forêt, ses produits et ses prestations sont en effet considérablement touchés par les changements climatiques. Sa fonction de puits de carbone permet à la forêt de contribuer à les atténuer. Le bois se substitue aux énergies fossiles et le carbone reste séquestré dans le bois utilisé pour la construction. Cela étant, les modifications climatiques devraient se répercuter fortement sur les écosystèmes forestiers (tempêtes, sécheresse, incendies ou calamités biotiques). Les modifications menacent de se produire à une vitesse qui ne permette pas une adaptation naturelle. »

Objectif 3 - La fonction protectrice de la forêt est assurée

« Il est bien moins coûteux d'entretenir les forêts protectrices que de construire des ouvrages de protection. Mais actuellement, l'effet protecteur des forêts est menacé pour différentes raisons (soins négligés, manque de rajeunissement). »

Objectif 4 - La biodiversité est préservée et améliorée de façon ciblée

« Malgré ce bon état, il manque toujours dans la forêt une diversité suffisante des habitats, garante d'une préservation durable de la diversité de la flore et de la faune indigènes. Ainsi, les valeurs-cibles concernant le bois mort ne sont pas encore atteintes partout, et la répartition est insatisfaisante. Par ailleurs, de nombreuses forêts se trouvent dans la phase optimale, riche en volume sur pied et par conséquent caractérisée par l'ombrage et la fraîcheur, ce qui explique que les espèces aimant la lumière et la chaleur trouvent moins d'habitats appropriés. »

Objectif 5 - La surface forestière est conservée

« Dans les secteurs utilisés de manière intensive (en particulier sur le Plateau et dans les centres alpins), la surface forestière subit une forte pression, notamment de la part des agglomérations et des infrastructures. Il arrive aujourd'hui que la surface bâtie jouxte directement la forêt et toute croissance supplémentaire empièterait sur la surface forestière. Par ailleurs, la forêt s'étend dans les zones de montagne, en particulier à cause de l'abandon de l'exploitation agricole. »

Objectif 6 - La capacité de production de l'économie forestière est améliorée

« La performance des entreprises forestières et des entrepreneurs forestiers est toutefois la condition sine qua non à la fourniture par la forêt des nombreuses prestations que l'économie (p. ex. la production de bois) et la société (p. ex. forêts protectrices, biodiversité) attendent d'elle, et à leur propre maintien sur le marché du bois. »

Objectif 7 - Les sols forestiers, l'eau potable et la vitalité des arbres ne sont pas en danger

« Les forêts filtrent les polluants atmosphériques, qui compromettent la vitalité des arbres et entraînent une acidification des sols. Ces polluants rendent les forêts plus sensibles au stress, et menacent, par exemple, la qualité de l'eau qui s'infiltré dans les sols forestiers et contribue à environ 40% des besoins du pays en eau potable. »

Objectif 8 - Les forêts sont protégées contre les organismes nuisibles

« Les dangers biotiques augmentent, notamment en raison de l'accroissement du commerce mondial, de la mobilité globale et des changements climatiques. Ces développements vont continuer à s'accroître et la forêt ne sera pas épargnée par leurs conséquences. »

Objectif 9 - L'équilibre forêt-gibier est assuré

« La régénération naturelle des forêts est assurée grâce à une chasse adaptée à la biologie du gibier, à une gestion forestière respectueuse de la faune sauvage et à une exploitation modérée des espaces ouverts proches de la forêt. »

Objectif 10 - Les activités de loisirs et de détente ménagent les forêts

« Les activités de détente ont continuellement augmenté au cours de la dernière décennie. Selon l'inventaire forestier national actuel (IFN 3), 10% de la surface forestière remplissent une fonction de détente²⁵. Or les activités de loisirs ne ménagent pas toujours la forêt et sont parfois en conflit avec d'autres utilisations (exploitation du bois, biodiversité, etc.). »

Objectif 11 - Formation, recherche et transfert des connaissances

« Le système de formation doit constamment être adapté aux nouveaux enjeux et garantir un nombre suffisant de spécialistes hautement qualifiés à tous les niveaux. »

Etat d'avancement des objectifs de la politique forestière 2020

Une évaluation intermédiaire de la Politique forestière 2020, réalisée par l'EPFZ et la HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires), a montré qu'il existe un retard à combler particulièrement important pour l'objectif 1 « Le potentiel d'exploitation durable du bois est mis à profit » et l'objectif 6 « La capacité de production de l'économie forestière est améliorée ». (Manuel sur les conventions-programmes 2020-24 dans le domaine de l'environnement, OFEV 2018)